

Province de Québec
M.R.C. de L'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1818

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 août 2022 le Règlement numéro 1818 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage visant l'ajout de la classe d'usage P2 « institutionnelle et administrative » dans la zone à dominance communautaire n° 137;

Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

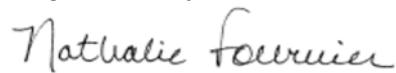
- Électeurs habiles à voter, le 26 juillet 2022;
- M.R.C. de L'Érable, à la séance du 24 août 2022.

Ce règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de la délivrance du certificat de conformité émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Érable, en date du 25 août 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 26 août 2022

La greffière adjointe,



NATHALIE FOURNIER